

## Comment inscrire mon enfant ?



### Dossier administratif

- **Obligatoire avant toute réservation**
- Disponible sur le site internet : Vivre et grandir > Le guichet unique
- **Valable à partir de 3 ans et jusqu'à 17 ans**, pour toutes les structures de Mond'Arverne Communauté (ALSH, Pôle «Adolescents»)
- **Reconductible chaque année**, après la mise à jour de certaines attestations
- **Mise à jour par les familles** lors de chaque changement de situation.



### Réservation

**Pendant les périodes de réservation**, je peux effectuer ma demande :

- soit directement **sur le Portail famille**
- soit en retournant au guichet unique la fiche de demande de réservation complétée, **par mail** à l'adresse [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr) ou **pendant les permanences**

**À l'issue de la période de réservation**, je peux effectuer ma demande directement auprès de la structure concernée (ALSH ou Pôle «Adolescents»).



### Annulation

**Pendant les périodes de réservation**, je peux annuler une réservation :

- soit en annulant directement la date concernée **sur le Portail famille**
- soit en envoyant au **guichet unique** la **fiche de demande de réservation modifiée**

**À l'issue de la période de réservation**, j'annule la réservation directement auprès de la structure concernée (ALSH ou Pôle «Adolescents»).

**Attention** : ma demande d'annulation doit être effectuée selon les modalités définies dans le règlement intérieur de la structure d'accueil de mon enfant.



### Présence / Absence

**Les horaires d'accueil :**

- Arrivée le matin entre **7h30 et 9h**
- Départ/arrivée à la mi-journée entre **13h30 et 14h** (uniquement accueil du mercredi)
- Départ le soir entre **17h et 18h30**

**En cas d'absence imprévue**, je dois contacter directement la structure.



### Facturation

La facturation est effectuée **à l'issue de chaque période** (cycle de mercredis et accueil pendant les vacances scolaires).

**Modes de paiement :**

- carte bancaire via le Portail famille, chèques-vacances, CESU (au format papier uniquement), espèces ou chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.
- prélèvement automatique, en contactant directement le guichet unique.